

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 avril 2017

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 33 |
| présents : | 31 |
| pouvoirs : | 2 |
| votants : | 33 |
| abstentions : | 0 |
| voix pour : | 33 |
| voix contre : | 0 |

Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilynne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

CRÉATION D'UNE AP/CP : SANITAIRES PUBLICS

2017.33

La Ville présente sur son territoire des toilettes publiques au nombre de douze. Ces édifices sont pour certains peu ou pas fréquentés mais demandent toutefois un passage régulier des agents d'entretien.

Les priorités d'intervention sur le domaine public conjuguées à une baisse des effectifs ont conduit à repenser cette organisation.

Il en ressort qu'un parc de sanitaires automatiques pourrait conduire à optimiser ce service, tant en terme de localisation (repositionnement de certains sanitaires dans des secteurs plus pertinents) que d'entretien.

Pour renouveler ce parc, il est proposé la création d'une AP/CP :

– AP/CP n° 12-2017 : parc sanitaires publics

| Dénomination | N° AP | Montant AP | CP 2017 prévisionnel | CP 2018 prévisionnel | CP 2019 prévisionnel |
|----------------------------|------------|------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Parc sanitaires publics | N° 12-2017 | 360 000 € | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| | | | CP 2020 prévisionnel | CP 2021 prévisionnel | CP 2022 prévisionnel |
| | | | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |

Cette AP/CP figure dans l'opération d'équipement 1103 compte: 23-2313-8242 du budget municipal 2017.

Ces dépenses pourront être financées par des subventions d'équipement, des reversements au titre du FCTVA, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Les reports de crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute modification se fera également par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

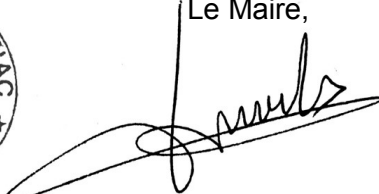
APPROUVE la création de l'AP/CP pour la réalisation du renouvellement du parc des sanitaires publics sur la période 2017/2022,

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telles que présentées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS